

 **MILITANTS  
PAS VOYOUS** 

**STOP A LA CRIMINALISATION  
DE L'ACTION SYNDICALE**

A la suite de la répression des manifestations de 2016, les poursuites contre le camarade de Saint-Denis continuent

Gildo de la CGT Plaine Commune avait été violemment interpellé pendant un rassemblement pacifique le 5 juillet dernier. Il devait être jugé le 19 janvier dernier pour rébellion. Gildo a bénéficié d'un énorme soutien des nombreuses personnes qui l'ont accompagné à l'audience.

Un rassemblement à l'appel de la fédération des services publics et de la CGT 93 s'est tenu devant le tribunal pour exiger l'arrêt des poursuites contre tous les acteurs du mouvement social et une loi d'amnistie. Mais le procès n'a pu se tenir... En effet, Gildo a porté plainte pour violences policières et l'IGPN, la police des polices, mène l'enquête. Certains témoins auditionnés sonnent l'alerte. Selon eux, l'IGPN essaye de réunir des témoignages contre certains manifestants et ne s'intéresse pas ou peu aux pratiques des policiers.



**8 juin à 8h30 TGI PARIS**

Ces affirmations semblent se vérifier à l'audience du 19 janvier, quand le procureur remet au juge la fameuse enquête de la police des polices, un dossier de 120 pages à charge contre notre camarade ! A ce jour, la défense n'a toujours pas pu avoir accès à cette pièce ! Pour avoir le temps d'en prendre connaissance, le juge a décidé du report du procès au 8 juin prochain à 8h30. Ce sera à la 24ème chambre du TGI de Paris, M° Cité ou RER Saint-Michel et nous y serons pour témoigner de notre solidarité.

Ce procès n'est pas isolé d'un contexte marqué par une répression physique toujours plus importante des mouvements sociaux, une impunité policière illimitée dans les manifestations et les quartiers populaires et par la multiplication des procès contre des syndicalistes et des militants associatifs et politiques.

**LIBERTE**

**D' ACTIONS**

**LIBERTE  
D' EXPRESSIONS  
SYNDICALES**

